

## Fiche opération – Postes non comptables

Délégation	Sud Pyrénées	Département	Hautes-Pyrénées
------------	--------------	-------------	-----------------

Détail de l'opération	Création d'un Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)
Date d'effet	01/01/2017

## 1. Caractéristiques principales de l'opération et des structures concernées

## 1.1. Caractéristiques principales de l'opération

Type d'opération (finale)	Date d'effet
FONCIER	01/01/17

## 1.2. Structures concernées

Structure 1						
Codique	SAGES	Type de structure	Libellé	Catégorie	Niveau	Mode de gestion
65038	650151	SIP SIE	LANNEMEZAN	C2	1	Usuel

Structure 2						
Codique	SAGES	Type de structure	Libellé	Catégorie	Niveau	Mode de gestion
65037	650251	SIP SIE	LOURDES	C2	2	Usuel

Transfert des activités foncières des structures 1 et 2 sur la structure 3 :

Structure 3						
Codique	SAGES	Type de structure	Libellé	Catégorie	Niveau	Mode de gestion
ND	6504101	CDIF	TARBES	C3	3	Usuel
			<b>Nouveau libellé</b>			
			SDIF DES HAUTES PYRENEES			

Activités transférées à cette structure : missions foncières

Description	Création d'un SDIF par regroupement des missions topographiques et des missions fiscales d'évaluation exercées actuellement par le CDIF de Tarbes, le SIP-E de Lourdes et le SIP-E de Lannemezan. Le SDIF comprendra un PTGC, un PELP et une cellule foncière départementale.
-------------	--

## 2. Impact sur le maillage territorial

<b>Commune d'implantation</b>	Le SDIF sera implanté à Tarbes.
<b>Cohérence avec la carte de l'intercommunalité (SDCI)</b>	Compétence départementale
<b>Distance et temps de trajet</b>	Distance et temps de trajet entre : - le SIP-SIE de Lourdes et le SDIF implanté à Tarbes : 21 km -26 mn - le SIP-SIE de Lannemezan et le SDIF implanté à Tarbes : 37 km – 32 mn

## 3. Informations sur l'opération

### 3.1. Informations générales

<b>Projet déjà présenté</b>	Non	<b>Si oui, année(s)</b>	
-----------------------------	-----	-------------------------	--

### 3.2. Aspects immobiliers

<b>Propriété des locaux</b>	Domaniale
<b>Impact budgétaire</b>	Aucun

### 3.3. Aspects RH

<b>Conditions de vie au travail</b>	En intégrant un service de plus grande taille, les conditions de vie au travail des agents qui accompagneraient la mission devraient être améliorées par une plus grande souplesse dans le temps de travail.
<b>Observations</b>	Les agents exerçant la mission sur Lourdes et Lannemezan sont actuellement isolés. En regroupant les équipes, on met fin à cet isolement.